CMA COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

Le partenaire spécialisé pour les mailles GKD

Proposition commerciale

Réf. : PR2111-0028

Réf. client : Résidence Dr Ayme Cavaillon

Date : 30/11/2021

Date de fin de validité : 30/12/2021

Réf. commande : CO2201-0006 (Résidence Ayme Cavaillon/Contrat sous traitance 01.2.1816-12) / 11/01/2022

Émetteur:

CMA
Nom: Nicolas RODET
Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

Adressé à:

GCC Vitrolles
CHEMIN DE LA BASTIDE BLANCHE
13127 Vitrolles
Numéro TVA: FR71407794551

La pose s'effectuera en 4 fois et l'accès a la façade par échafaudage à la charge de GCC. La maille, elle sera livrée en une fois et stocké chez CMA. Le paiement intégral de la maille interviendra à la livraison et un titre de propriété sera communiqué au client.

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Pose de maille en extérieur	20%	48 660,00	1	FO	48 660,00
Pose en façade de l'ensemble des mailles en panneaux 28 panneaux de maille Omega 1520 de 1,2 m X 11,26 m. Suivant méthodologie et règle de l'art. Y compris moyens de levage et de manutention. La maille Omega 1520, qui n'est pas notre fourniture, devra être mise à disposition à pied d'œuvre suivant un planning agréé entre les parties. Une zone de stockage envisagée suffisamment vaste pour la manipulation et le levage. Le planning et l'organisation et la méthodologie de mise en œuvre seront conjointement agréés avant le début des opérations. Sont inclus dans notre prestation : • La mise en place des principes de fixation des mailles sur le béton • La définition de la méthodologie de mise en œuvre et la coordination avec l'entreprise en charge de la coordination • Coordination entre le bureau d'étude, l'entreprise générale et GKD qui produit les mailles • Établissement des documents nécessaires au bon déroulement des travaux : dossier de méthodologie, plan d'hygiène et sécurité, DOE etc… • Les coûts journaliers des moyens de levage (si nécessaire) et l'acheminement et la location des engins de levage • Le réglage et la mise en tension des mailles suivant les préconisations du Tisseur des mailles GKD Reste à la charge du client : • Le déchargement et le stockage des caisses de maille jusqu'à la pose • L'achat et l'approvisionnement des mailles directement chez GKD et les accessoires de mise en oeuvre • La coordination de chantier et le planning d'intervention • Aucun prototype ou premier de série n'est prévu au marché à ce jour • Pas d'assurance décennale « Nominative » prévue au marché					
Principe de fixation de Type ..... 2 Fixations intermédiaires par panneau, y compris platine acier galva sur le béton à angle arrondi pour permettre à la maille le mouvement de haut en bas sur un axe de 14 mm et incorporation de la barre de 16 mm dans la maille. à chaque intermédiaire 3 platine soir 56 X 3 =168	20%	69,00	168	u.	11 592,00

Principe de fixation de Type ..... de Type Cornière haute et basse en 50X50X6 sur 1,2M de long en acier galvanisé percé tous les 300 mm	20%	98,00	56	u.	5 488,00
Boite de 10 Tensiomesh Boite de 10 Plug Tensiomesh 63.1 y compris 10 X rondelles M12 et 10 X rondelles M20 plus notice de montage multilingues (Pays d'origine: France)	20%	140,00	10		1 400,00

Conditions de règlement: 15% à la commande 15% Un mois avant l'installation, solde sur situation de travaux mensuelle

Total HT	67 140,00
Total TVA 20%	13 428,00
Total TTC	80 568,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis
Adresse: CIC PERTUIS
PLACE DU 4 SEPTEMBRE
84120 PERTUIS
Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:
Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:
Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.
Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:
Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:
10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :
Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:
La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN